ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Décision – Sanction disciplinaire

Prénom et Nom Mickaël DOUGOUD

Date de naissance : 26.04.1991 **Bâtiment :** RO **Cellule :** 2ème / 700

Vu :

La Loi du 7 octobre 2016 sur l'exécution des peines et des mesures (LEPM ; RSF 340.1) ;

L'Ordonnance du 5 décembre 2017 relative à l'exécution des peines et mesures (OEPM ; RSF 340.11) ;

Le Règlement de détention du 1er janvier 2025 de l'Etablissement de détention fribourgeois, site de Bellechasse ;

Le rapport écrit du 30.10.2026 à 23h00 ;

Le protocole d'audition du 02.11.2026 à 13h30.

Considérant :

- Que la personne détenue fût en possession d'un téléphone portable, ce qui constitue une infraction au sens de l'article 70 du règlement de détention, alinéa h) la possession d'argent cash et des moyens de communication.
- Que la personne détenue fût en possession de clés USB, ce qui constitue une infraction au sens de l'article 70 du règlement de détention, alinéa b) l'acquisiton, le trafic et la détention d'armes ou de matières dangereuses ou de tout autre objet interdit.
- Que le concerné reconnait les faits.
- Que le concerné a déjà été sanctionné disciplinairement à 4 reprises, dont 1 fois pour h) la possession d'argent cash et des moyens de communication, 1 fois pour b) l'acquisiton, le trafic et la détention d'armes ou de matières dangereuses ou de tout autre objets interdit, 1 fois pour k) l'aliénation ou la détérioration volontaire ou consécutive à une négligeance grave d'outils, d'appareils, d'installation ou de tout bien appartenant à l'Etablissement et 1 fois pour g) l'inobservation d'un règlement ou d'une directive

Prononce en vertu de l'article 46 LEPM :

☒ Article 46 al. 1 lit. c : l'amende

☒ L'amende : CHF 100.00.

☒ La situation financière de la personne détenue ne permettant pas de faire face à cette amende, le prélèvement de cette amende est réparti sur deux mois.

☒ Article 46 al. 1 lit. d : la consignation en cellule avec ou sans travail :

☒ La consignation en cellule avec travail d'une durée de 14 jours. Pour les détenus du RO, fermeture en cellule de 19h00 à 06h30.

L'exécution de cette sanction débute le 02.11.2026 pour l'amende.
L'exécution de cette sanction débute le 02.11.2026 à 19h00 pour la consignation en cellule.

En cas de consignation en cellule ou d'arrêts en cellule forte, la personne détenue :

☒ Confirme être médicalement apte à subir cette sanction.

☐ Demande à voir le service médical durant les premières heures de sa consignation ou de ses arrêts en cellule forte.

Voie de recours

La présente décision est sujette à recours dans les dix jours dès réception (art. 47 al. 1 LEPM).
Le recours doit être adressé à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, Grand-Rue 27, 1700 Fribourg.
Le recours n'aura pas d'effet suspensif (art. 47 al. 2 LEPM).

Sugiez, le 02.11.2026

Pour la direction de l'EDFR : Stéphane Rossy

Le soussigné confirme avoir reçu la présente décision en mains propres et atteste en avoir pris connaissance.

Sugiez, le 02.11.2026

Signature de la personne détenue :

☐ La personne a refusé de signer cette décision.

Si la personne détenue refuse de signer, le collaborateur ou la collaboratrice compétent-e de l'EDFR qui lui remet cette décision, attestera par sa propre signature ainsi que par celle d'un ou d'une agent-e de détention, le refus de signature.

Communication :

☒ à l'intéressé ☐ AD SI Gestion Quartier disciplinaire

☒ Service social ☒ Service médical ☒ Rémunération ☒ SPV ☐ Service visites ☐ Cuisine

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Rapport

Prénom et Nom : Mickaël DOUGOUD

Date de naissance : 26.04.1991	**Bâtiment :** RO **- Cellule :** 700

Objet du rapport : Possession de moyens de communication et de matériels interdit, ce qui constitue une infraction au sens de l'article 70 du règlement de détention alinéa : h) la possession d'argent cash et des moyens de communication

Date et heure de l'événement : 30.10.2026 / 22h30

Autre(s) détenu(s) impliqué(s) :	
Témoin(s) éventuel(s) :	Steiger F.

Déroulement précis des faits constatés et par ordre chronologique :

Lors de ma ronde dans le couloir au RO, j'ai eu de fort soupçons de moyens de communication à la cellule 700 occupé par la personne détenue DOUGOUD M.
J'appel mon collègue afin que l'on puisse rentrer et procédé à une fouille de sa personne et fouille sommaire de la cellule.
Lors de notre entrée dans la cellule le détenu était assis en train de jouer à l'ordinateur.
Nous lui avons posé la question s'il possédait du matériel interdit, il nous à de suite répondu par l'affirmative et nous à remis un téléphone.
Lors de la fouille sommaire de la cellule, nous avons découvert sur le lit accroché à son trousseau de clé de cellule, 4 petites clés USB interdite par l'EDFR et une clé USB no 619.
Nous avons également saisi 1 autre clé USB no 1280067, un boitier d'ordinateur DKSBELL51 ainsi qu'un câble de charge pour le téléphone.
Le détenu s'est montré calme et coopérant tout au long de l'intervention et nous à présenter ses excuses.

Matériel saisis : 1 smartphone de marque SAMSUNG avec carte SIM
1 câble de charge USB-C
6 clés USB pour contrôle
1 boitier d'ordinateur

Rapport établi par :	Jérôme Ecoffey
Date et heure du rapport :	30.10.2026 / 23h00
Signature de l'auteur(e) du rapport :	
Transmis le : 02.11.2026	À : SPV-SRéin-SMed-SSocial-AH.Hamil-AD RO AD GIN
Suite à donner :	voir sanction prononcée
Traité le : 02.11.2026	Par :

Suivi des saisies d'objet / substance illicite		
Action	**Date**	**Signature**
Transmis à la centrale	30. 10. 2026	
Réceptionné par la centrale		
Remis à la Police		
Remis au service des séquestres		

① clé Bellechasse 128 GB

② clé Bellechasse pour les cours 2 GB (vendue par l'accueil reçue au BC 3 à 4 ans)

③+④ Anciennes clés de M. Gielessen (il me les a laissé lors de son départ)






DOUGS

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Protocole d'audition

Prénom et Nom : Mickaël DOUGOUD

Date de naissance : 26.04.1991	**Bâtiment :** RO **Cellule :** 2ème/700
Audition du : 02.11.2026	Heure : 13h30

Rappel des faits, basé sur le rapport :

Le 30 octobre 2026 à 22h30, en raison d'un soupçon de détention de moyens de communication dans votre cellule, un agent de détention (ci-après : AD) a fait appel à un collègue afin d'y pénétrer pour procéder à une fouille de votre personne ainsi qu'à une fouille sommaire de la cellule.

Lors de l'entrée des deux agents, vous étiez assis sur votre lit en train d'utiliser l'ordinateur. À la question : « Possédez-vous du matériel interdit ? », vous avez immédiatement répondu par l'affirmative et leur avez remis un téléphone portable.

Au cours de la fouille de la cellule, les AD ont découvert sur le lit, accrochées à votre trousseau de clés, quatre petites clés USB interdites par l'EDFR ainsi qu'une clé USB n° 619. Ils ont également saisi une autre clé USB n° 1280067, un boîtier d'ordinateur (DKSBELL51) et un câble de charge pour téléphone.

Vous vous êtes montré calme et coopératif tout au long de l'intervention, et vous avez présenté vos excuses.

Matériel saisi :

- 1 smartphone de marque SAMSUNG (avec carte SIM)
- 1 câble de charge USB-C
- 6 clés USB (pour contrôle)
- 1 boîtier d'ordinateur

Description des faits selon votre appréciation :

La description est correcte.

Questions – réponses :

Q : Après lecture des faits, acceptez-vous de répondre aux questions ?
R : Oui.

Q : Avez-vous pris connaissance du règlement de détention de l'EDFR (site de Bellechasse) et l'avez-vous reçu ?
R : Oui

Q : Savez-vous qu'il est strictement interdit de détenir des moyens de télécommunication au sein de l'établissement ?
R : Oui

Q : Est-ce que le téléphone portable retrouvé vous appartient ou s'agit-il de celui d'un codétenu ?
R : Il ne m'appartient pas. Une autre personne détenue me l'a prêté (M. WICHT). Je lui ai demandé de me prêter son téléphone, car je savais qu'il avait téléchargé des films et de la musique. Je souhaitais également les récupérer pour mon usage personnel.

SR MH LF

Q : Pouvez-vous m'indiquer de quelle manière ce téléphone portable a été introduit au sein de l'établissement ?
R : Oui je le sais. Réceptionné par les convoyeurs, via la cuisine et la boulangerie. Il est arrivé dans le bâtiment il y a trois semaines, environ

Q : Depuis quand êtes-vous en possession de ce téléphone portable et quel usage en faites-vous (appels, messages, réseaux sociaux, etc.) ?
R : Je l'ai eu deux week-ends de suite (du vendredi au dimanche). Je voulais télécharges des musiques, des films, des séries et des clips. J'étais également sur un site de rencontre. J'ai eu des discussions d'approche avec des escortes. Je n'ai pas pu continuer car le site était payant.

Q : Pouvez-vous m'indiquer le code PIN de cet appareil ?
R : 141217.

Q : D'où proviennent les clés USB qui ont été retrouvées dans votre cellule et de quelle manière les avez-vous introduites dans l'établissement ?

R : Deux appartiennent à Bellechasse, les autres je les ai reçues par M. GIELESSEN.

- La clé de Bellechasse numéro 619 pour les cours, 2GB
- La clé de Bellechasse numéro 1280067, 128 GB
- 4 autres par M. GIELESSEN.

L'ordinateur (DKSBELL51) m'a été remis par l3 service de la formation de Bellechasse.

Q : Pouvez-vous m'indiquer quel est le contenu de ces clés USB ?

R : Les clés contiennent :

- La clé de Bellechasse numéro 619 pour les cours, 2GB :
  - Mes cours, musiques que j'ai sur mon ordinateur. J'utilise cette musique sur le tracteur.
- La clé de Bellechasse numéro 1280067, 128 GB :
  - Photos (famille, érotiques, mais pas de nudité, des paysages), films, séries, pièces de théâtre, clips.
- 4 autres par M. GIELESSEN :
  - 1 : Pornographie (sans animaux, sans enfants) ;
  - Les autres : des séries et de films.

Q : Au vu du rapport et des faits constatés, reconnaissez-vous être en infraction avec le règlement de détention de l'EDFR (site de Bellechasse) ?
R : Oui

Avez-vous quelque chose à ajouter :

À chaque fois que j'ai des possibilités d'ouverture, je les sabote. Je crains la sortie. Même lors des conduites et des cours, j'ai eu peur. J'appréhende les congés. J'assume la sanction et je crains les conséquences. J'ai peur de tout perdre et d'en parler avec ma famille ainsi qu'avec les collaborateurs qui m'ont toujours soutenu.

Il y a un an et demi, une situation similaire s'était produite : juste avant mes congés, j'avais fait craquer ma PlayStation.

Depuis vendredi, je ne mange plus. Je me rends compte que je dois prendre de la distance des personnes détenues avec qui je me trouve actuellement. Ce matin j'ai eu de la peine sur ma place de travail. Je ne vais pas bien. Je crains de ne pas pouvoir rebondir. Mais je sais que chez les AD et sur ma place de travail je peux trouver de l'aide. Mme Azzola a déjà prévu un rendez-vous jeudi matin pour faire un point de situation.

SR MH JF

Auditionné par : Stéphane Rossy	Signature :
Signature de la personne auditionnée :	Signature :
☐ La personne refuse de signe ☐ La personne refuse d'être auditionnée	
Nom et prénom du témoin : Nicole Frauchiger	Signature :